

II DIPLOMATIE VATICANE ET CHRÉTIENS D'ORIENT

(1^{ère} Partie)

Il n'est pas besoin d'effectuer de scrupuleuses investigations pour constater le grand intérêt que porte le Saint-Siège pour le Moyen-Orient d'une manière générale, et pour les chrétiens d'Orient d'une manière très particulière. Plusieurs éléments mettent cela en évidence, comme :

- Les visites des pontifes romains au Moyen-Orient : Paul VI, Jean-Paul II et Benoît XVI.
- Les prises de position à l'endroit de la violence au Moyen-Orient et du conflit israélo-palestinien.
- Les synodes, écrits et discours qui abordent explicitement la question de la présence chrétienne en Orient ainsi que les thèmes qui s'y rapportent (dialogues œcuménique et interreligieux, droits de l'homme, liberté de conscience, etc.).

La compréhension de l'action diplomatique actuelle du Saint-Siège en faveur des chrétiens d'Orient passe par plusieurs médiations, comme l'examen de la nature de l'action diplomatique du Saint-Siège, la prise en compte de certains éléments historiques et l'analyse de certains écrits et activités pontificaux.

1 – Nature de l'action diplomatique du Saint-Siège

Église catholique, Saint-Siège et État de la Cité du Vatican

Il est actuellement courant d'utiliser, notamment dans les milieux médiatiques, le vocable « Vatican » pour parler de l'action diplomatique du Saint-Siège, mais aussi de la gouvernance de l'Église catholique ou de l'État de la Cité du Vatican. Si cette utilisation n'est pas tout à fait fautive, elle reste porteuse de certaines imprécisions et confusions qu'il est nécessaire de clarifier.



Le pape unit en sa personne trois fonctions différentes : il est le primat de l'Église catholique avec juridiction sur « les pasteurs de tout rang et de tout rite et les fidèles, chacun séparément ou tous ensemble »¹, le monarque absolu de l'État du Vatican et l'évêque ou le chef du Saint-Siège² qui a un statut de sujet souverain de droit international. Cependant, même si une seule et même personne jouit de ces trois pouvoirs, il est nécessaire de distinguer l'Église catholique du Saint-Siège et de l'État de la Cité du Vatican.

¹ « Constitution dogmatique Pastor Aeternus », in *Concile Vatican I*, 1870, chap. 3.

² Dans son sens le plus général, on entend par Saint Siège l'Église de Rome fondée par Pierre et Paul.

Si l'Église catholique est la communauté des baptisés ayant comme pasteur suprême l'évêque de Rome, le Saint-Siège est l'incarnation du pouvoir spirituel de cette Église³, de la souveraineté abstraite qu'a le pape sur plus d'un milliard de catholiques à travers le monde. Quant à l'État de la Cité du Vatican, il est le support territorial du Saint-Siège – sa représentation temporelle –, peuplé de presque 900 habitants pour une superficie de 44 hectares. Effectivement, les accords du Latran (1929)⁴ avaient mis fin à la « Question romaine », reconnu la souveraineté du Saint-Siège et lui avaient créé un support territorial, l'État de la Cité du Vatican. Celui-ci existe pour assurer au Saint-Siège une indépendance réelle et visible dans son gouvernement de l'Église universelle et dans ses activités.



Cependant, ce n'est pas avec l'État de la Cité du Vatican que les États entretiennent des liens diplomatiques, mais avec le Saint-Siège qui est sujet de droit international, qui siège au sein de certaines organisations internationales⁵ et qui possède, à l'Organisation des Nations unies (ONU), le statut d'observateur permanent. Tous les ambassadeurs des États sont accrédités près le Saint-Siège et non auprès de l'État de la Cité du Vatican. Si le latin est la langue de l'Église catholique et la langue juridique de l'État, l'italien est la langue véhiculaire de l'État de la Cité du Vatican, l'allemand la langue des gardes suisses et le français la langue diplomatique du Saint-Siège.

La diplomatie du Saint-Siège a des sources lointaines qui la ramènent au premier millénaire, lorsque les papes envoyaient leurs légats, vers les différents royaumes de la chrétienté, afin de mener des négociations d'ordre international. Le Saint-Siège adapte sa diplomatie, au XVI^e siècle, à l'émergence de l'État-nation : les premières nonciatures apparaissent. Depuis

³ « Sous le nom de Siège Apostolique ou de Saint-Siège, on entend dans le présent Code, non seulement le Pontife Romain, mais encore, à moins que la nature des choses ou le contexte ne laisse comprendre autrement, la Secrétairerie d'État, le Conseil pour les affaires publiques de l'Église et les autres Instituts de la Curie Romaine » (CIC, Canon 360).

⁴ Dans les accords du Latran, « l'Italie reconnaît la souveraineté du Saint-Siège dans le domaine international comme domaine inhérent à sa nature, conformément à sa tradition et aux exigences de sa mission dans le monde » (Art. II).

⁵ Comme l'Agence internationale de l'énergie atomique ou l'Union postale universelle.

les accords du Latran, son rôle diplomatique international est pleinement reconnu et il a un statut égal à celui des autres États. Il est actuellement la seule autorité religieuse ayant un tel statut légal international.

Une puissance diplomatique « soft »

La négociation internationale menée par l'Église catholique est l'activité diplomatique du Saint-Siège. Cependant, l'activité de cette diplomatie est d'une nature différente que celle des activités diplomatiques des États, notamment des puissances occidentales, pour les raisons suivantes :

- Les nonces apostoliques (ambassadeurs du Saint-Siège) sont, avant tout, les représentants de l'Église catholique, plus que d'un territoire.
- Le Saint-Siège n'est pas une puissance temporelle⁶ ou géopolitique, mais une puissance spirituelle et morale. C'est à partir de cela qu'il est intégré dans les relations internationales⁷.
- Les motivations principales du Saint-Siège sont : la protection des chrétiens, notamment des catholiques, et la promotion des valeurs de la justice, de la paix et des droits de l'homme.

Ainsi, il convient de reprendre la description que fait Theodoros Koutroubas de l'hypothèse qualifiant la puissance diplomatique du Saint-Siège comme « soft », parce que « privée de toute faculté d'exercice de pouvoir coercitif si ce n'est celui de l'appel à l'opinion publique [...] dans le cadre d'un conflit international impliquant des puissances conventionnelles »⁸. Cependant, ce fait ne devrait pas être envisagé comme un handicap, car le Saint-Siège a été capable de prouver les potentialités de son activité diplomatique, notamment à travers le rôle qu'il a joué pour l'effondrement du bloc communiste. Il est à rappeler que malgré le petit nombre de son appareil diplomatique composé de 40 personnes à la deuxième section de la secrétairerie d'État, le Saint-

⁶ Lorsque le Pape avait fait parvenir à Staline sa demande de respecter les libertés religieuses sur les territoires européens que l'armée rouge occupait, celui-ci aurait répondu : « Le Pape, combien de divisions ? ». Lorsqu'il apprit la mort de Staline, Pie XII aurait dit, en 1953 : « Maintenant qu'il est face aux anges, il sait combien j'en avais ».

⁷ « Aucun chef d'État ou de gouvernement ne pourrait adopter le langage de dénonciation, de critique et de revendication typique du pape. On doit remarquer aussi, en particulier, que la force et la clarté qui caractérisent souvent les paroles du pape peuvent susciter des discussions voire des polémiques dans l'opinion publique internationale » (Giovanni BARBERINI, *Le Saint-Siège, sujet souverain de droit international*, Paris, Cerf, p. 61).

⁸ Theodoros KOUTROUBAS, *L'action politique et diplomatique du Saint Siège au Moyen-Orient de 1978 à 1992*, Louvain, Presses Universitaires de Louvain, p. 40.

Siège dispose, à travers 4 500 évêques et un très grand nombre d'institutions de l'Église catholique, d'un relais d'information et de manœuvre sans égal.

A suivre

Antoine FLEYFEL

L'auteur, né à Beyrouth en 1977, est un théologien et philosophe franco-libanais résidant en France. Ses écrits traitent principalement du fait religieux, des chrétiens d'Orient sous l'angle la « théologie contextuelle arabe », et de la philosophie politique sous l'angle des rapports entre la politique et la religion.

Expositions

« La grande aventure des chrétiens d'Orient »



Tours - cathédrale

Du 3 au 25 septembre

20 septembre à 20h30 : conférence du Père Gollnsich,

le 18 et 25 septembre : messes en rite oriental

23 septembre : concert

« Le mystère copte »



. Lille – Université Catholique

Du 7 au 29 septembre

. Grenoble – Cathédrale

Du 10 au 30 septembre

18 sept : messe en rite copte

21 septembre à 20h30 : conférence du Pr Cannuyer, égyptologue

« Arménie, la foi des montagnes »

Une nouvelle exposition réalisée en collaboration avec le Professeur Jean-Pierre Mahé, orientaliste, Membre de l'Institut de France (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres)

. Nantes – église St Nicolas

Du 8 au 24 octobre

22 octobre à 20h30 : conférence du Professeur Mahé

23 octobre : messe en rite arménien catholique

Plus de détails auprès des paroisses et sur www.oeuvre-orient.fr